

**Renouvellement de la Constitution Des CSD et du CSF**

Les enseignants permanents de la faculté de Technologie en position d'activité sont invités à participer aux élections des Comités Scientifiques des Départements (CSD) et du Conseil Scientifique de la Faculté (CSF) selon le planning suivant :

Textes réglementaire

- 1- Décret exécutif n° 06-343 du 4 Ramadhan 1427 correspondant au 27 septembre 2006 modifiant et complétant le décret exécutif n° 03-279 du 24 Joumada Ethania 1424 correspondant au 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université.
- 2- Note N°136 du 11 Octobre 2015 concernant les organes scientifiques

Election	Des Membres de CSD	De deux (02) représentants des enseignants de rang magistral par département au CSF (Pr et/ou MCA)	Des Représentants des MA au (CSF) *	Du Président du CSF
Electeurs	Tous les enseignants du département	Tous les enseignants du département de rang magistral	Tous les MAA et MAB	Tous les membres du CSF
Lieu	Départements Bureau de vote 01	Départements Bureau de vote 02	Salle de Réunion de la Faculté	Salle de réunion de la faculté
Date	LUNDI 22/09/2025 09h00 à 15h00	LUNDI 22/09/2025 09h00 à 15h00	LUNDI 22/09/2025 09h00 à 15h00	JEUDI 25/09/2025 à 10h00
Composition	• Trois (03) à quatre (04) professeurs • Un (01) à deux (02) maîtres de conférences • Deux (02) maîtres assistants	Art 06 du Décret exécutif n° 06-343 du 4 Ramadhan 1427 correspondant au 27 septembre 2006 : Deux (2) représentants Elus des enseignants de rang magistral par département.	Deux (02) représentants du corps des maîtres assistants <u>pour toute la faculté</u> *	Le président doit être élu parmi les représentants des enseignants justifiant du grade le plus élevé
N.B.	Les différents membres sont élus par <u>leurs pairs</u>			

Les fiches de candidature, doivent y être déposées au niveau des départements au plus tard
le Dimanche 14/09/2022

Sidi Bel Abbès, le 01/09/2025
Le Vice Doyen :